



Nombre de conseillers	81
En exercice	81
Présents	43
Votants par procuration	12
Absents	26
Total des votes	47

4.1

L'an deux mille vingt quatre, le seize septembre, le 16 septembre 2024 à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 10 septembre 2024 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de M. Francis COUREL

**ELUS PRESENTS :**

M. LECHAPTOIS, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme GILBERT, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. TIMON, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. DUTILLOY, Mme ROSA, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, M. BURET, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. ANFRAY, M. MAUVIEUX, M. MORDANT, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEU, M. VETEL, M. CHARPENTIER, Mme MONTIER, M. DELONGUEMARE, M. LEMBOUCHER, Mme DUHAMEL, M. MEAUDE, M. DUCLOS

**ELUS ABSENTS :**

M. GIRARD, M. LEROY, M. LEFRANCOIS, Mme QUESNEY, M. VALLEE, Mme BOQUET, Mme BINET, M. SWERTVAEGER, M. BAPTIST, Mme GLEMOT, Mme FOUTREL, Mme POTTIER, Mme QUEVAL, Mme BERGONZI, M. RABEL, Mme FRESSARD, M. BESSARD, M. FOU COURT, Mme VANBESIEU, M. GRARD, M. TRAVERSE, M. POULAIN, M. TOUSSAINT, Mme CACAUX, M. LEBEE, M. DROUET

**PROCURATIONS :**

Mme DE ANDRES à M. CANTELOUP, M. BOUCHER à M. DELONGUEMARE, Mme ROULAND à M. BISSON, M. BOUET à Mme DEFLUBE, M. DUMESNIL à M. LEMBOUCHER, M. BARRE à M. MEAUDE, M. MARIE à Mme CLUZEL, Mme DUVAL à Mme ROSA, Mme MONLON à M. DUTILLOY, Mme CABOT à M. AUBE, M. DUCLOS à Mme GAUTIER, M. PLATEL à M. CHARPENTIER

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme DUONG

**N°DEL\_0067\_2024 Création de poste - agent technique d'entretien des locaux (Piscine 3 Ilets)**

Il est primordial d'assurer un entretien rigoureux et constant du centre nautique trois Ilets situé à Pont-Audemer considérant l'importance de maintenir des installations aquatiques propres, sûres et accueillantes pour l'ensemble des usagers.

Il ne s'agit pas d'une création de poste mais de la pérennisation et de l'inscription au tableau des effectifs d'un emploi déjà existant et occupé jusqu'alors par un agent sur un contrat de droit privé (contrat PEC).

Les différentes missions, compétences nécessaires et contraintes particulières sont détaillées dans la fiche de poste annexée à la présente délibération.

Conformément à l'article L,313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois permanents les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de recherche infructueuse de candidats fonctionnaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article L332-14 du code général de la fonction publique, anciennement art. 3-2 loi 84-53), pour les besoins de continuité du service, des agents contractuels pour faire face à une vacance

temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Une déclaration doit être saisie, et le recrutement d'un contractuel ne peut être effectué que sous réserve d'une recherche infructueuse de candidats statutaires. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir au terme de la première année.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU l'article L.313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'inscrire de manière pérenne les besoins en personnel permanent au tableau des effectifs

*Le Conseil Communautaire décide,  
Après en avoir délibéré*

*A l'unanimité,*

- **D'AUTORISER** la création d'un poste d'agent d'accueil et d'entretien pour le centre Nautique 3 Ilets.
- **DE CRÉER** en conséquence un poste à non temps complet de catégorie C, dans la filière technique, sur le grade d'adjoint technique (20/35ème).
- **DE MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes au titre des emplois permanents.

Pont-Audemer, le 16 septembre 2024  
le Président  
qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREL

## FICHE DE POSTE



Poste occupé par :

Fonction : Agent d'entretien

### FILIERE/CATEGORIE/GRADE

FILIERE : TECHNIQUE

CATEGORIE : C

CADRE D'EMPLOI : Adjoint technique

### AFFECTATION

Service : Centre Nautique 3 Ilets  
Temps de travail hebdomadaire : 20h/semaine (temps non complet)  
ARTT (si temps de travail supérieur à 35 h) : N/A

Supérieur hiérarchique direct: M. Denis BOCQUET,  
Responsable du Centre Nautique 3 Ilets

### MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

Au sein du pôle animation et de la vie sociale, l'agent est en charge de l'entretien des locaux sous la responsabilité directe du directeur du pôle animation et de la vie sociale.

L'agent est sous la responsabilité du chef de service . Il veille à la bonne utilisation et au bon état du matériel.

#### Les missions confiées sont principalement :

- Assurer l'entretien de l'établissement :
  - Contrôler l'état de propreté et nettoyer les locaux, les vestiaires collectifs et les surfaces à désinfecter
  - Respecter et faire respecter les règles d'hygiène et de sécurité
  - Utiliser les outils de nettoyage (auto laveuse, mono brosse, etc.) et les produits en fonction des surfaces à traiter
  - Entretien et ranger le matériel après utilisation
  - Suivre l'inventaire des produits d'entretien
  - Repérer les anomalies ou dysfonctionnements des appareils à disposition du public (casiers, sèche-cheveux, etc.) et le signaler au responsable hiérarchique
  - Participer aux grandes opérations de nettoyage (vidange)
- Renseigner le public :
  - Orienter les visiteurs dans les locaux
  - Assurer la surveillance des vestiaires et aider l'utilisateur dans l'utilisation des casiers
  - Faire respecter le règlement intérieur aux usagers

#### Contraintes Particulières :

- Temps de travail annualisé pour pouvoir assurer la continuité de service en cas de collègues absents.

### AUTONOMIE ET RESPONSABILITES

### MOYENS TECHNIQUES MIS A DISPOSITION

auto laveuse, robot aspirateur, aspirateur, centrales de désinfection

### E P I ( Equipements de Protections Individuels)

Blouse, gants, lunettes.

### COMPETENCES REQUISES

### SAVOIRS

- Connaissance des règles d'utilisation des produits d'entretien et des machines de nettoyage
- Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité spécifiques aux établissements aquatiques
- Techniques d'accueil du public
- Connaissance des procédures en cas d'évacuation ou d'accident

### SAVOIRS-ETRE

- Qualités relationnelles adaptées à l'accueil des usagers dans les établissements recevant du public
- Autonomie et sens de l'initiative
- Sens du service public
- Sens du travail en équipe

### DIPLOMES REQUIS

Attestation « savoir nager 50m en grande profondeur » obligatoire

A Pont-Audemer, le :  
L'Agent,

A Pont-Audemer, le :  
Le Responsable hiérarchique,